

Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes – Canton de Saint-Chéron



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2014 N° 32/2014

Objet : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

L'an deux mille quatorze le 11 septembre à 20h00 en la mairie du Val St Germain se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DELOGES Serge,

Etaient présents : Messieurs DELOGES, ROBIN, THIEBAUT, PALLEAU, DEMONCEAUX, PELLETIER, RENARD, EVRARD
Mesdames MITHOUARD, VILLAIN, PETITOT, LACROIX-ANDRIVET, OLLIER-HENRY, LAROUSSE.

Absente excusée : Madame SEVERE donne pouvoir à Monsieur DELOGES.

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 20h00.
Mme MITHOUARD est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, rappelle que notre plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2008, a été modifié le 2 décembre 2011 à l'occasion d'une révision simplifiée visant à corriger une erreur matérielle.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de mettre en conformité notre PLU au regard des nouvelles échéances à respecter en matière d'urbanisme, notamment :

- La loi grenelle 1
- La loi grenelle 2
- La mise en compatibilité avec le SDRIF
- La mise en compatibilité avec la loi ALUR
-

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi grenelle 1 du 3 Août 2009, loi de programmation pour la mise en œuvre du grenelle de l'environnement,

